

La Chaux-de-Fonds, le 29.08.2025

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION
ET DES FINANCES
SERVICE DES CONTRIBUTIONS

Au conseil d'administration
S.I. du Domaine de Voëns S.A.
Voëns
2072 St-Blaise

IDE: CHE-102.379.998
N° cantonal: 5367

Estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune au 31.12.2025

Mesdames, Messieurs,

Sur la base des comptes annuels, nous avons déterminé les valeurs fiscales suivantes pour la fortune au 31.12.2025.

Genre(s) de titre(s) (Titre ID)	Nombre	Valeur nominale		Valeur fiscale brute	Valeur fiscale nette (avec déduction forfaitaire)
		nom.	lib.		
		CHF		CHF	CHF
15 039 615, Action nominative	6'500	100.00	100.00%	460.00	322.00

Les contribuables neuchâtelois qui possèdent des actions suisses non cotées bénéficient d'un abattement cantonal de 60% sur la valeur fiscale.

Ce calcul est basé sur la circulaire n° 28 du 28 août 2008 de la Conférence suisse des impôts, publiée sur le site Internet <https://www.steuerkonferenz.ch/fr>.

Les actionnaires minoritaires peuvent, sous certaines conditions définies dans la circulaire précitée (chiffres 61 – 64), faire valoir une déduction forfaitaire de 30% = valeur fiscale nette appliquée.

Les modifications de la structure du capital, les modifications des données de base, les augmentations et les diminutions de capital, les créations, les transformations et les restructurations, les changements de propriétaire déterminants (modifications ayant une incidence fiscale) entraînent toujours une taxation à la valeur de l'année courante.

Nous vous prions d'annoncer tout changement d'adresse au registre du commerce.

Nous vous prions de communiquer cette estimation à votre mandataire ainsi qu'à vos actionnaires afin que ces derniers puissent remplir leur propre déclaration d'impôt. Le droit de réclamation demeure réservé aux actionnaires.

Meilleures salutations

Service des contributions
Back office / Estimation des titres

(formulaire sans signature)

Annexe
– Détail de l'estimation